



Les relations entre
les pays méditerranéens et l'Union Européenne

Mémoire de géopolitique

Du LCL. Oussama Elsayed

Dans le cadre de l'étude dirigée «Les institutions Européennes »

Directeur : Monsieur Moreau Defarge

Avril 2002

Les relations entre
les pays méditerranéens et l'Union Européenne

Sommaire

Partie I :

La politique Méditerranéenne de la CEE

Les initiatives hors CEE

Le dialogue euro –arabe

Partie II :

La conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée

La conférence de Barcelone

Les relations entre les pays méditerranéens et l'Union
Européenne à l'aube du troisième millénaire

Les relations entre l'union européenne et l'Egypte

Introduction

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les pourtours méditerranéens sont sous le Contrôle exclusif des puissances européennes. Ainsi, tous les pays arabes sont, soit colonisés (l'Algérie), soit placés sous protectorat (le Maroc) ou sous mandat (la Palestine, la Syrie, le Liban, l'Irak). Les autres (l'Égypte) bénéficiaient d'une indépendance toute formelle.

Avec l'ère de la décolonisation, la tutelle des puissances européennes est secouée. Les pays arabes de la méditerranée accèdent à l'indépendance.

Quant en Angleterre, après la débâcle de la guerre de Suez (1956), elle procède au retrait de ses anciennes positions, depuis Aden jusqu'à l'Émirat de Koweït, qui accède à l'indépendance en 1961.

Depuis lors, on assiste en Europe à une sorte de désenchantement par rapport à la Méditerranée, surtout arabe. D'autres préoccupations se font jour : la construction européenne avec le traité de Rome (1957) et la confrontation Est-Ouest. Mais si la Méditerranée perd de sa centralité dans les stratégies politico-militaires des pays européens, elle continue à susciter un intérêt économique dans les instances de la CEE. Ainsi, la politique méditerranéenne de la CEE est placée sous le signe de l'économie. Elle débute avec les accords d'association avec les pays du Maghreb (1958-1969-1971), se consolide avec l'approche globale méditerranéenne qui englobe tous les pays tiers méditerranéens (1972-1973) à l'exception de la Libye et de l'Albanie, et se renouvelle avec la politique méditerranéenne rénovée (1990). En résumé, on peut dire que la politique européenne à l'égard de la Méditerranée s'est articulée depuis 40 ans sur les axes suivants :

1. La politique Méditerranéenne de la CEE.

- 1.1 Définition d'une approche globale méditerranéenne au milieu des

Années 70 et adaptation du régime d'importation agricole au milieu des
Années 80 .

1.2 Adoption de la politique Méditerranéenne rénovée au début des années 90.

2 Les initiatives hors CEE .

3 Le dialogue euro –arabe .

4 La conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) .

5 La conférence de Barcelone .

6 Les relations entre les pays méditerranéens et l'Union Européenne à l'aube du
troisième millénaire.

7 Les relations entre l'union européenne et l'Egypte.

La premier partie

1- La politique Méditerranéenne de la CEE :

La politique Méditerranéenne est ,dès la signature du traité de Rome, déterminée par les relations de la CEE avec son voisinage géographique immédiat. Le Maroc et la Tunisie sont explicitement visés par un protocole annexé au traité CEE, compte tenu des (relations économiques privilégiées) que ces pays entretiennent avec la France . a ce titre, le Maroc et la Tunisie demandent, dès 1963 l'ouverture de négociations en vue de conclure les accords d'association avec les six pays de la CEE ;l'Algérie, qui était encore (colonie française) en 1958,n'est pas mentionnée en tant que telle . aussi, dès l'indépendance en 1962, elle emboîte le pas à ses voisins maghrébins. Les négociations aboutissent en 1969. Des accords d'association sont signés pour une durée de cinq ans. Ce sont les accords commerciaux préférentiels .

Auparavant, deux accords sont signés avec la Grèce (1^{er} novembre 1962) et la Turquie (12 septembre 1963) . dans ces deux cas . comme le reconnaît un fonctionnaire de la communauté, E.Rhein, La communauté cherche surtout à (stabiliser son flanc sud contre ce qui était, à l'époque, le grand danger, à savoir l'expansion Soviétique en Méditerranée).

Au cours des années qui suivent, d'autres accords sont signés avec d'autres pays tiers méditerranéens (PTM), à l'exception de la Libye et de l'Albanie.

Depuis le début des années 70, la politique méditerranéenne de la CEE a été réajustée deux fois :

- 1.1 Définition d'une approche globale méditerranéenne au milieu des Années 70 et adaptation du régime d'importation agricole au milieu des Années 80 .
- 1.2 Adoption de la politique Méditerranéenne rénovée au début des années 90.

1.1 L'approche globale méditerranéenne (1972) :

Celle-ci est arrêtée lors du sommet de Paris (19-21 octobre 1972) . son champ d'application est limité (aux pays riverains directs de la Méditerranée qui ont demandé ou qui demanderaient à entretenir des relations particulières avec la communauté... et à la Jordanie). Mais il est expressément prévu que l'approche globale ne serait pas applicable à la Grèce et à la Turquie, dont les accords avec la communauté sont conclus dans la perspective d'une adhésion ultérieure à ceux-ci . la pierre d'angle de l'approche méditerranéenne est d'ordre commercial, puisque l'objectif est de faciliter la libre circulation des marchandises pour tous les produits industriels. Pour les produits agricoles, énumérés limitativement dans les accords, un traitement préférentiel est prévu, avec un abaissement des droits de douane compris entre 20 % et 80 % suivant les produits .

La coopération, cependant, ne se fera pas dans le cadre d'une approche multilatérale interrégionale, comme dans le cadre de l'ACP (Afrique-Caraïbes-

Pacifique), mais dans le cadre de négociations parallèles entre la CEE et chacun des pays tiers méditerranéens (sauf l'Albanie et la Libye).

Débutant en 1973, les négociations aboutissent aux accords de coopération avec les trois pays du Maghreb central en avril 1976, avec l'Égypte, la Jordanie et la Syrie en janvier 1977, avec le Liban en mai 1977 et enfin avec la Yougoslavie en avril 1980.

L'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal (1986) impose une adaptation de ces accords. Le libre accès au marché de la CEE pour les produits industriels est confirmé, mais des accords d'auto-limitation des exportations textiles sont imposés. Le sort des exportations agricoles est plus délicat à régler; est toujours prévue l'élimination progressive des droits de douane dans les limites de contingents établis annuellement selon la moyenne des exportations des partenaires concernés vers la CEE au cours de la période 1980-1984, et sans porter préjudice à la politique agricole commune (PAC).

Les accords de la deuxième génération signés dans le cadre de l'approche globale Méditerranéenne devaient, en principe, renforcer les échanges commerciaux entre la CEE et les PTM (pays tiers méditerranéens), promouvoir le développement agricole et industriel et injecter dans ces pays des moyens financiers sous forme d'aides et de prêts. Et après plusieurs années d'application, le bilan semble mitigé. D'abord, parce que les échanges commerciaux restent très déséquilibrés.

Les différents accords d'association et de coopération entre la CEE et les PTM ont en fait renforcé la dépendance de ces derniers vis-à-vis de la CEE.

Et la conclusion est double: d'une part, Les relations USA-Amérique Latine, Japon-Asie sont quelque peu plus équilibrées que celles de la CEE avec les PTM, et, a fortiori, que celles de la CEE avec les pays du Maghreb et, d'autre part, la CEE est moins dépendante des PTM et des pays du Maghreb, mais ces derniers sont très dépendants de la CEE.

et de manière générale, on peut dire que le fonctionnement harmonieux de l'approche globale Méditerranéenne dans le domaine commercial s'est heurté à une série d'obstacles . dont deux méritent d'être mis en relief :

- 1) les « accords sur mesure » tenant compte des particularités de chaque pays ont donné lieu à une « surenchère des précédents » . les différents partenaires se sont en effet livrés, chacun de leur côté, à un exercice comparatif des divers avantages qui avaient été accordés par la communauté aux différents pays concernés, ce qui a conduit à un sentiment d' « insatisfaction généralisée » (exemple :les agrumes) .
- 2) les secteurs commerciaux, pour lesquels les pays partenaires étaient le mieux placés pour développer leur exportation vers la communauté étaient en général des secteurs connaissant de graves difficultés au sein même de la communauté (exemple :textiles et vins) .

la coopération financière a été dans l'ensemble satisfaisante , mais limitée .

1.2 une politique Méditerranéenne rénovée :

C'est précisément parce que la politique globale Méditerranéenne s'est révélée d'une efficacité douteuse que la CEE entreprend , entre 1988 et 1990 , de rénover sa politique méditerranéenne, en vue de renforcer les liens avec les PTM en accroissant les aides au titre du 4 protocole financier et en améliorant les conditions d'accès au marché communautaire.

Deux ans après, par un règlement du conseil adopté le 29 juin 1992, la communauté se dote d'un cadre juridique rendant opérationnelle la nouvelle politique de coopération avec les PTM. Le programme prévu par ce règlement est d'une durée de 5 ans (1992-1996) .

Depuis son adoption par le conseil, cette politique Méditerranéenne rénovée supplante l'ancienne « approche globale » . mais on ne peut dire qu'elle constitue une percée remarquable dans le cadre d'une nouvelle « politique de proximité » .

En effet , le reproche qui lui est adressé est qu'elle reste, elle aussi , guidée essentiellement par les intérêts commerciaux et ne vise pas à susciter des synergies positives dans le cadre d'un accord de co-développement. En outre , on y observe un écart important entre l'immensité de la tâche à accomplir et les moyens proposés . en fait , comme le dit un rapport du parlement Européen , « on est devant un rafistolage de la politique Méditerranéenne menée jusqu'ici : Réadaptation , correction , prolongement : telles sont , en fin de compte , les mesures proposées » .

Depuis 1991 , plusieurs événements forçant les instances communautaires à revoir leur engagement vis-à-vis de la Méditerranée ont eu lieu : la guerre du golfe et ses séquelles (1990-1991) , les crises algériennes et yougoslaves et leur impact sur l'environnement méditerranéen (1992-1993) , la signature de la « déclaration de principe sur les engagements intérimaires entre L'OLP et Israël » (13 septembre 1993) et les perspectives futures qu'elle ouvre pour toute la région du Moyen-Orient .

Tous ces événements , tragiques ou heureux , remettent la Méditerranée au centre des préoccupations de la CEE , dont les regards ont été , jusque là , rivés sur l'Europe de l'Est .

Une nouvelle réflexion se fait jour au sein de l'Union Européenne (1993) , visant quatre grands objectifs :

- a) appuyer les réformes économiques et politiques dans les pays méditerranéens ;
- b) aménager l'émergence d'un espace économique euro-méditerranéen à l'horizon 2010 ;
- c) assister les pays du Machrek et Israël dans leurs efforts visant à dénouer l'écheveau israélo – arabe et à constituer un marché régional ;

d) appuyer les efforts visant à réduire le plus rapidement possible les taux de croissance démographique .

Le but ultime de la CEE serait éventuellement d'élargir à l'Europe et à la Méditerranée l'espace économique européen . pour l'heure , cet espace englobe l'Europe occidentale , puisque l'accord de libre échange CEEAELE est converti depuis 1993 en « EEE » (Espace Economique Européen) , mais aussi chypre (depuis 1977) et Israël (1989) . dans les prochaines années, il est question que la Turquie , Malte et les pays d'Europe centrale et orientale en fassent partie ; la Tunisie et le Maroc ont déjà manifesté leur souhait de s'y intégrer .

2- Les initiatives hors CEE : le forum méditerranéen :

La perception des PTM , et, plus particulièrement , ceux de la rive sud de la Méditerranée , reste davantage dominée par l'enjeu sécuritaire que par la nécessité de constituer un ensemble équivalent au « marché Nord- Américain » (NAFTA), regroupant les Etats-Unis , le Canada et le Mexique . Il s 'agit en définitive d'empêcher que les PTM et surtout le Maghreb et l'Egypte ne soient la proie de déstabilisations à l'ampleur inédite , difficiles à circonscrire à la seule rive sud de la Méditerranée .

Cette perception de la « menace » va donner lieu à une prolifération d'initiatives et de projets émanant des différents gouvernements européens du sud :l'initiative française de coopération en Méditerranée Occidentale (1983) , le projet italo-espagnol d'une conférence pour la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) 1990, l'idée italienne d'une banque pour la Méditerranée sur le modèle de la banque européenne pour la reconstruction et le développement , la création d' un « club financier méditerranéen » (le 25 novembre 1990) à Aix-en-Provence et surtout le forum Méditerranéen , inauguré suite à un colloque tenu à Marseille (25-27 février 1988) et consolidé au forum de Tanger , qui s'est déroulé du 24 au 27 mai 1989 autour du thème « réalités et perspectives des relations entre les pays

européens de la Méditerranée Occidentale et les pays de l'Union du Maghreb Arabe ».

Initiative française, le forum méditerranéen se fixe pour objectif « d'associer dans un cadre non gouvernemental , informel et libre mais bénéficiant de l'intérêt des Etats concernés , responsables administratifs , hommes politiques , milieux socioprofessionnels , universitaires et experts des pays européens et maghrébins de la partie occidentale du bassin méditerranéen, pour faire œuvre de réflexion et de proposition afin de développer la coopération et les échanges dans les domaines économique , social et culturel. Le forum doit contribuer à faciliter et à accroître le dialogue et la coopération méditerranéenne entre les sociétés et les Etats des deux rives » .

Ambitieux dans son objectif , le forum méditerranéen s'essouffle ra pile dément, en partie à cause des sourdes rivalités entre la France , l'Italie et l'Espagne , et en partie à cause du désengagement des pays du Maghreb après le déclenchement de la guerre du golfe , en raison de la position française dans le conflit .

La conclusion qu'on peut tirer de cette expérience est que , dans l'imaginaire euro-maghrébin , la France reste le point de repère fondamental du fait de l'histoire et de l'intensité des échanges économiques , politiques et culturels .or, il semble que l'irruption de l'Espagne et de l'Italie dans la géopolitique méditerranéenne comme une nouvelle composante semble bousculer bien des habitudes . aussi assiste-t-on à une compétition entre ces trois pays entravant la mise en route d'une série de projets visant au rapprochement des deux rives . le cas du forum méditerranéen est à cet égard éclairant .

3- Le dialogue Euro – Arabe (1973-1993) :

La seule tentative d'une diplomatie multilatérale impliquant la CEE et la ligue des Etats Arabes prend la forme d'un « dialogue » , , à l'instar du dialogue Nord-Sud ou du « dialogue des religions » , très en vogue dans les années 70.

Le dialogue euro-arabe se noue à la faveur de deux événements : la guerre d'octobre (1973) et le premier choc pétrolier (1973) , et traverse cinq phases bien distinctes .

Le démarrage (1973-1975) :

Quelques jours à peine après le déclenchement de la guerre d'octobre, les pays arabes membres de l'OPEAP décident ,le 16 octobre 1973 , de réduire leur production pétrolière de 5% par mois et d'imposer un embargo sur les exportations de pétrole vers les Etats – Unis et la Hollande , pays jugés trop alignés sur les positions israéliennes . si, en Occident , ces mesures sont qualifiées de « casus belli » et suscitent une levée de boucliers , il s'agit pour les Arabes , à l'opposé , à travers une mesure spectaculaire , non pas de « pénaliser », mais de faire prendre conscience de l'urgence d'une solution globale et juste du conflit Israélo –Arabe qui a trop ensanglanté la région et entravé son développement.

Cela transparait dans la « déclaration à l'intention de l'Europe Occidentale » publiée à Alger le 28 novembre 1973 et la rencontre de quatre ministres arabe mandatés par le sommet d'Alger (26-29 novembre 1973) avec les chefs d'Etats européens réunis au sommet de Copenhague (10-14 décembre 1973). Le dialogue euro-arabe est lancé . une convergence d'intérêts se fait jour , mais les priorités sont différentes : les Arabe veulent amener les Européens à s'intéresser à la question palestinienne , qui se trouvait alors au centre des préoccupations arabes , tandis que les Européens voulaient s'assurer un approvisionnement régulier de pétrole .

Mais l'idée d'un dialogue privilégié entre l'Europe et le monde Arabe ne pouvait pas plaire , a priori , ni à l'URSS ,ni aux Etats- Unis . ceux-ci ne tardent d'ailleurs pas à manifester leur opposition à tout dialogue des neuf de la CEE avec les pays arabes et à toute amorce de concertation euro-arabe sur les questions d'énergie . C'est d'ailleurs pour prendre les Européens de vitesse que Nixon convoque la conférence de Washington en février 1974 et met sur rail « l'agence internationale de l'énergie ». et les Américains vont plus loin en exigeant d'être associés aux

décisions européennes. Pour faire valoir leur point de vue , ils comptent bien sûr sur leur capacité de persuasion , mais également sur le lobbying interne des Etats-relais comme l'Angleterre. de fait, lorsque, le 4 mars 1974 , la commission est mandatée pour nouer les premiers contacts avec la partie arabe , elle doit rapidement faire face au veto de l'Angleterre (2 avril 1974) . ce veto n'est retiré que le 10 juin 1974 , après la levée de l'embargo sur les Pays-Bas .il n'y a donc plus d'obstacle interne à la reprise des contacts euro-arabes au niveau ministériel à Paris (31 juin 1974) et préciser la structure de la coopération (16 septembre 1974) . le sommet arabe de Rabat (28 octobre 1974) entérine le principe du dialogue euro-arabe (DEA) , mais s'empresse de demander la participation de l'OLP (14 novembre 1974) , ce qui provoque le report de la première commission générale (26 novembre 1974) . le compromis de Dublin (19 février 1975) contourne la question , délicate pour les Européens , fondamentale pour les arabes , de la participation de l'OLP en tant que telle en inventant la formule de négociation entre deux groupes et non entre Etats . ce compromis est avalisé par la Ligue Arabe .

Le terrain étant enfin déblayé, la première réunion d'experts euro-arabes peut se tenir au Caire (10-14 juin 1975) . le DEA démarre .

L'apogée du dialogue Euro – Arabe (1975 – 1981) :

Avant la réunion d'experts au Caire , le DEA doit surmonter deux obstacles majeurs : le premier , c'est la participation de l'OLP et le deuxième , la position ambiguë de la CEE qui , tout en reconnaissant le caractère politique évident du dialogue , cherche à le confiner à ces aspects économiques et commerciaux (approvisionnements pétroliers , ouverture des marchés et recyclage des pétrodollars) . Le compromis de Dublin , on vient de le rappeler , permet de lever le premier obstacle . mais le deuxième obstacle persiste tout au long de la deuxième période – la position européenne évolue d'abord vers une reconnaissance

implicite de la centralité de la question palestinienne pour les Arabes et ensuite vers la reconnaissance explicite des droits nationaux du peuple palestinien .

Cette évolution se fait lentement . en quelques années , on passe de l'évocation de la question des « réfugiés » aux « droits légitimes des palestiniens » (déclaration du 6 novembre 1973) , au « droit légitime du peuple palestinien à donner une expression effective à son identité nationale » (déclaration du 29 juin 1977) à la « reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'auto -détermination » qui doit être exercé « selon une formule appropriée à déterminer dans le cadre d'un règlement pacifique global » (déclaration de Venise , juin 1980) . certes la communauté ne reconnaît toujours pas l'OLP comme seul représentant légitime du peuple palestinien , mais elle demande que « l'OLP soit associée » aux négociations (déclaration de Venise) .

Ainsi , la position communautaire s'affine et se précise . rien d'étonnant dès lors que la déclaration de Venise suscite une levée de boucliers de la part des dirigeants israéliens . Shamir ne mâche d'ailleurs pas ses mots : « il existe un lien , dit-il, entre la position européenne et le terrorisme antisémite » .

Entre – temps , en Iran , le régime du Chah est déboulonné par la révolution Khomeyniste , le prix du baril flambe , atteignant des niveaux insoupçonnés et le moyen – orient est à nouveau à feu et à sang depuis le déclenchement des hostilités entre l'Irak et l'Iran .

Sur le front israélo – arabe , la signature des accords de Camp David est condamnée par la majorité des états arabes , l'Egypte est exclue de la ligue des états Arabes et le siège de celle – ci est transféré du Caire vers Tunis .

Désormais , le système arabe est doublement frappé : par la « paix séparée » entre l'Egypte et Israël et par la guerre sans merci entre l'Irak et l'Iran .

L'impasse (1981 – 1988) :

Le DEA , déjà bloqué par les accords de Camp David , entre dans une phase prolongée d'hibernation . quant à la CEE , elle a , au cours des années 80 , d'autres préoccupations : le deuxième élargissement, avec l'entrée de la Grèce (1^{er} Janvier 1981), l'Acte Unique (1985) , le troisième élargissement , avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal (1^{er} Janvier 1986) et les bouleversements à l'Est .

L'environnement international se modifie également .depuis l'invasion soviétique de l'Afghanistan (1979) et l'élection du président Reagan (1985) , les rapports Est – Ouest se raidissent . c'est le « retour du stratégique » . le président Reagan part en croisade contre l' « Empire du Mal » .au sommet de Williams Burg (1983), on assiste à une nette reprise en main américaine du camp occidental et à la subordination des questions politiques , économiques et commerciales à la primauté stratégique . plusieurs débats dominent alors toute la décennie 80 : les Euromissiles , l'IDS , les négociations du GATT , la politique monétaire internationale . tous ces débats relèguent le dialogue Euro- Arabe et les problèmes du Moyen – Orient à l'arrière –plan.

Sur le front énergétique , les choses n'évoluent guère mieux . dès 1982 , il y a une tendance à la baisse des prix pétroliers . en 1985 , c'est l'effondrement du prix du pétrole . les politiques occidentales visant à économiser l'énergie , à réduire l'intensité énergétique , à investir dans les énergies alternatives et à encourager la production pétrolière hors- OPEP , finissent par porter leurs fruits et provoquent le contre- choc pétrolier . les pays arabes , affaiblis et désormais endettés , ne présentent plus le même intérêt pour l'Europe ; désormais l'offre de pétrole excède la demande et il n'y a plus de risque de rupture des approvisionnements . quant au marché arabe , il se rétrécit . les échanges économiques de l'Europe avec le monde arabe chutent et la balance commerciale de la CEE , négative en 1980 de 29 milliards d'écus , devient excédentaire de 5,7 milliards en 1988 .

Ainsi , ni l'évolution interne de l'Europe et du monde arabe, ni l'environnement international , ni la transformation du marché pétrolier ne semblent favoriser une relance du DEA au cours des années 80 . d'ailleurs , le dialogue Nord- sud , lui

aussi lancé dans les années 70 , s'essouffle à son tour , comme le prouvent les maigres résultats obtenus au « sommet planétaire » de Cancun (1981) et à la VI CNUCED à Belgrade (1983) . avec la chute des cours des matières premières , le contre –choc pétrolier , l'éclatement de la crise de la dette (à partir de 1982) et les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI , le tiers –monde perd tout pouvoir de marchandage , les arabes aussi .

Sur le conflit du Moyen – Orient , les Etats –Unis mènent le jeu (plan Reagan, 1982) l'Europe reste en retrait . il faudra attendre octobre 1986 pour déceler une « sortie du froid » .en effet , le 27 octobre 1986 , le conseil des ministres de la communauté adopte le règlement 3363/86, sur une proposition de la commission , concernant le régime tarifaire applicable aux importation des produits originaires des territoires occupés . l'idée ne manque pas d'originalité puisque la communauté prend le problème à l'envers ; elle commence par l'économique pour poser un acte politique . en effet , il s'agit de signifier indirectement aux Israéliens que la communauté considère les territoires occupés comme une « entité distincte » , « autonome » , ayant droit à « une économie propre » . la démarche de la communauté est unilatérale , celle-ci ne reconnaissant aucun droit à Israël sur les territoires palestiniens .

A la fin des années 80 , l'histoire s'emballe . dans la région du Proche-Orient , l'Intifada palestinienne embrase tous les territoires occupés à partir de décembre 1977, soulevant en Europe une vive émotion . Le 15 novembre 1988, Yasser Arafat proclame devant le conseil national palestinien réuni à Alger (12-15 novembre) « l'établissement de l'Etat palestinien tandis que l'Egypte, mise au ban du monde arabe depuis la signature des accords de Camp David, réintègre la Ligue des Etats arabes suite à son soutien à l'effort de guerre irakien contre l'Iran et la réconciliation interarabe qui s'ensuit.

L'année 1989 va marquer le retour de l'Europe dans les affaires du monde arabe . en janvier 1989 , Yasser Arafat, président de l'OLP , est invité à Madrid . en mai , il se rend à Paris , où il rencontre le président Mitterrand .

Les douze saisissent donc l'occasion du sommet de Madrid pour faire une longue déclaration (27 juin) rappelant leur position traditionnelle , lançant un « appel pressant aux autorités israéliennes pour qu 'elles mettent fin aux mesures répressives » dans les territoires occupés et estimant que l'OLP doit non seulement être associée au processus de négociation de paix , mais y « participer » le DEA , resté en veilleuse , peut donc être relancé .

La brève revitalisation du DEA (décembre 1989 – juillet 1990) :

La période qui précède la revitalisation du dialogue euro – arabe est marquée par des bouleversements géopolitiques considérables .a l'est européen, perestroïka et glasnost , impulsées par le pouvoir central soviétique , vont de proche en proche provoquer l'effondrement des régimes communistes . la destruction du mur de Berlin et la réunification allemande remettent à l'ordre du jour , quant à elles , le rôle nouveau de l'Allemagne dans la Mittel-Europa , mais aussi le poids dont elle dispose désormais au sein de la CEE . mais la période est également marquée au Proche – Orient par le retour de l'Égypte après sa mise en quarantaine , le soulèvement palestinien et la création en février 1989 de l'Union du Maghreb Arabe et du conseil de coopération Arabe (Égypte , Irak , Jordanie et Yémen) .

Tel est donc le décor européen et arabe en 1989 . en Europe , c'est la décomposition des régimes communistes . dans le monde arabe , c'est la recomposition du système régional arabe autour de quelques sous- systèmes régionaux : le conseil de coopération du Golfe (1981) , l'union du Maghreb arabe (février 1989) et le conseil de coopération arabe (1989) .

Les conditions sont donc propices pour réactiver à nouveau le DEA . tout commence avec la proposition de François Mitterrand devant le parlement Européen le 25 octobre 1989 de relancer « un grand dialogue à tenir entre les douze européens et les 22 pays ou organisations arabes » . remarquons , avec un petit sourire , que l'OLP , « organisation arabe » dans le discours du Président Mitterrand , est membre à par entière de la Ligue des Etats Arabes . deux mois plus

tard , le 22 décembre 1989 , se tient donc à Paris la conférence ministérielle chargée d'impulser une nouvelle dynamique au dialogue euro- arabe .

L'allocution prononcée par le président Mitterrand lors de la séance de clôture atteste de l'engagement personnel du président français : « l'ambition naturelle que nous avons eue , il y a quinze ans , de nous donner un cadre de référence , n'a pas pu véritablement prendre corps et , il faut le dire , le dialogue entre Arabes et Européens s'est enlisé depuis dix ans . c'est pourquoi j'ai souhaité le sortir de l'ornière et, en l'élevant à un niveau politique ,donner son véritable sens au dialogue qui nous est tellement nécessaire aux uns comme aux autres » . le Président français veut que le dialogue soit « à la fois concertation et coopération » . quoi de plus normal , dès lors , que de s'attacher au règlement de ce problème « si difficile à résoudre » qu'est le conflit israélo – arabe ; Un règlement qui doit prendre en compte « le droit des états et le droit des peuples, visant par-là le droit d'Israël à l'existence et celui du peuple palestinien à la justice, donc au libre exercice de ses droits politiques fondamentaux dont le premier qui vient à l'esprit est le droit à l'autodétermination ». il rappelle enfin son option pour « une conférence internationale rassemblant toutes les parties , y compris l'OLP » , comme « le cadre le plus approprié ».

En somme , rien de neuf sur le fond . mais la tenue de cette conférence ministérielle , à laquelle le Président Mitterrand veut donner un grand éclat , atteste bien le besoin de la France de prouver sa vocation méditerranéenne et surtout la nécessité de contrebalancer le rôle géopolitique de l'Allemagne dans l'Europe du centre .

Ainsi , Arabes et Européens se retrouvent et se mettent à « rêver » ensemble de projets communs . malheureusement , cette éclaircie dans les relations euro-arabes ne durera que huit mois . le 2 août 1990 , les troupes de Saddam Hussein occupent le Koweït .

L'éclipse du dialogue euro-arabe :

Un peu plus d'un mois après le conseil de Dublin (26 juin 1990), qui décide l'envoi dans les territoires occupés d'un « représentant permanent de la commission Européenne », les troupes irakiennes entrent au Koweït, faisant voler en éclats le système arabe à peine replâtré, brisant le consensus arabe autour de la question palestinienne, donnant prétexte à une guerre ruineuse, fournissant aux Etats – Unis une occasion en or pour revenir en force dans la région, et, de la sorte, éclipser l'Europe de la scène moyen – orientale.

L'OLP sort ébréchée de cette épreuve . sa position durant la crise est mal interprétée . l'Europe lui fait payer cher son apparente hésitation à condamner le régime irakien . les pays du golfe s'acharnent sur les immigrés palestiniens , dont la majorité est chassée de Koweït , et ferment le robinet de l'aide financière à l'OLP et aux autres Etats arabes , comme la Jordanie , opposés à un règlement militaire du conflit .

Une fois l'Irak puni et son potentiel militaire et industriel détruit , les Etats – Unis reprennent en mains le dossier du conflit israélo – arabe , organisant sous leur égide (la présence soviétique étant de pure forme) la conférence de Madrid (octobre 1991) et les négociations bilatérales de Washington (1991-1993).

L'Europe se trouve écartée du processus . le DEA est gelé. Le nouvel ordre international se met en place au Proche – Orient . il est marqué du sceau des Etats – Unis d'Amérique .ainsi , la guerre du golfe aura donc permis non seulement l'appriivoisement du système régional arabe , mais aussi la marginalisation de l'Europe .

Depuis l'accord d'Oslo entre Israël et l'OLP , négocié en l'absence des Etats – Unis , de nouvelles perspectives se font jour au Proche – Orient . L'Europe tente de saisir sa chance pour réaffirmer son rôle à travers l'aide économique promise à la reconstruction de la palestine (500 millions d'écus en cinq ans) et sa place à travers la proposition d'une « relation triangulaire entre l'Europe, le Machrek et Israël.

Pour ce qui est du dialogue euro – arabe , il mettra quelque temps avant d’être réactivé , le temps pour les Arabes de cicatriser leurs blessures et , pour les Européens , de se dégager de la tutelle de leur « grand frère » américain .

La deuxième partie

4- La conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) :

les problèmes de la sécurité en Méditerranée ont été abordés , dès les années 70 , dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) L’acte final d’Helsinki (1^{er} août 1975) reconnaît le lien existant entre sécurité européenne et sécurité méditerranéenne : « convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu’elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière , si bien que le processus de l’amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l’Europe , mais devrait s’étendre à d’autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne » , les Etats participants envisagent de « chercher, en poursuivant l’amélioration de leurs relations avec les Etats méditerranéens non participants , à accroître la confiance mutuelle de façon à promouvoir la sécurité et la stabilité dans l’ensemble de la région méditerranéenne » .

ces déclarations sont suivies par la création , à la réunion de Belgrade (1977-78) , d’une commission « méditerranée » dans le cadre de la CSCE dont la première réunion se tient à la Valette en 1979 . mais les travaux de cette commission vont buter sur deux questions : le refus de la CSCE d’étendre les mesures de sécurité et de confiance à la Méditerranée et celui de reconnaître le droit des riverains du sud à la pleine participation .

rappelons que les Etats méditerranéens , non participants à la CSCE , sont invités aux réunions successives tenues à Genève (1975-77) , Belgrade (1977-80) ,

Madrid (1980-83) et Vienne (1986) ainsi qu'à celle de Stockholm (1984) sur les mesures de confiance .

Au cours de toutes ces réunions , soutenus par Malte et la Yougoslavie , les pays arabes de la Méditerranée insistent sur la nécessité de participer pleinement aux travaux et d'étendre la « zone d'application » à toute la Méditerranée , mais sans succès . il faut dire que les pays de la rive sud tiennent à mettre en évidence le lien entre le cadre européen de sécurité et le cadre méditerranéen .mais la réticence des autres membres de la CSCE à examiner favorablement leur demande s'explique sans doute par « la peur des deux camps que les problèmes de la région moyen – orientale ne fassent irruption dans la région européenne et compliquent la question déjà difficile de la négociation européenne » .

En désespoir de cause , les pays arabes de la méditerranée tentent d'agir en dehors de la CSCE en faisant inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations Unies , depuis 1981 , la question du « renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée » . de même , ils entreprennent , en étroite collaboration avec les pays méditerranéens non alignés, de sensibiliser le mouvement du non – alignement en faisant adopter , dès 1976, au sommet de Colombo , un texte considérant la Méditerranée comme « zone de paix ». L'idée est reprise par les sommets suivants et les réunions, plus restreintes, regroupant les non – alignés méditerranéens (10-14 septembre 1984 à la Valette, et 3-4 juin 1987 à Brioni). Au cours de cette dernière réunion, les dix états méditerranéens neutres et non –alignés (Chypre, Malte, Yougoslavie –pour la CSCE – et l'Algérie, la Libye, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, la Syrie, le Liban – plus l'OLP – pour la partie arabe) demandent d'inscrire la sécurité de la méditerranée à l'ordre du jour du processus de désarmement nucléaire progressif, et réitèrent leur requête d'une « concertation effective » avec la CSCE. Passant à un cran au-dessus, en juin 1990, ces mêmes états, réunis à Alger, proposent la création d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée et au Moyen –Orient (CSCM).

Aucun participant à la rencontre d'Alger ne pouvait deviner ce qui allait se passer au Moyen – Orient et dans le Golfe moins de deux mois après . Toujours est-il que la crise koweïtienne, qui prend le monde entier au dépourvu à partir du 2 août 1990, donne davantage d'actualité au projet d'une CSCM.

Déjà évoqué en décembre 1989 par le ministre italien des affaires étrangères, Gianni De Michelis, et, en février 1990, par son homologue espagnol, Francisco Ordoñez, le projet est officiellement présenté par l'Italie et l'Espagne à l'ouverture de la région de Palma de Majorque de la CSCE (24 septembre 1990). Le document italo- espagnol fonde l'argumentation en faveur d'une CSCM sur trois points : d'abord , la proximité , par sa géographie et son histoire , l'Europe ne peut pas ignorer la méditerranée sans renier ses propres racines ; ensuite , l'interdépendance , l'Europe ne peut pas se sentir en sécurité tant que la Méditerranée , zone de contact , est le théâtre d'écarts croissants dans les 3 D (démographie , démocratie , développement) ; enfin , l'urgence , l'Europe doit mettre en place un mécanisme de prévention des crises pour ne pas être prise au dépourvu , comme c'est le cas avec la « crise du Golfe » .

La proposition italo- espagnole est assez bien accueillie par une majorité des membres de la CSCE , la plupart des Etats arabes non –participants , et même , par le président de la Commission Européenne , Jacques Delors . mais elle l'est fraîchement par l'Angleterre , l'Allemagne et les Etats-Unis .

Ces derniers se montrent opposés au principe d'une conférence qui , tôt ou tard , devrait remettre en cause la présence de la VI flotte en Méditerranée.

La Grande-Bretagne nourrit la même appréhension quant au sort futur de Gibraltar. quant à l'Allemagne , son opposition s'expliquerait sans doute par son souci de digérer d'abord sa propre « réunification » .

A ces objections particulières , s'ajoute aussi un problème de fond concernant l'espace couvert par la CSCM . beaucoup de pays jugent irréaliste , en effet , d'assigner à la CSCM la tâche de traiter des problèmes de la Méditerranée occidentale et orientale ainsi que de ceux du moyen – orient (y compris l'Iran) et

du Golfe. D'autres font remarquer qu'en ouvrant la CSCM à toutes les puissances maritimes extérieures ainsi qu'aux pays de la mer noire, on finit pas mettre en place une structure trop large pour être efficiente. d'aucuns, enfin, se montraient opposés à la participation d'Israël ou de la Palestine ou même de la Libye. plus fondamentalement, la transposition du modèle CSCE à la Méditerranée fait problème aux yeux de certains. car cette transposition ne manque pas d'alimenter de sérieux doutes quant à l'applicabilité à l'ensemble Méditerranée –Golfe d'un « processus qui avait été taillé sur mesure et aux besoins particuliers des relations Est-Ouest » ; alors que la CSCE devait s'occuper des problèmes de nature essentiellement idéologique – et avait été conçue pour surmonter la division artificielle d'un continent culturellement homogène –une CSCM devrait s'attaquer aux disparités réelles d'ordre économique et culturel ; alors que la CSCE avait vu le jour dans un contexte préalablement assaini et stabilisé (reconnaissance de la RDA, concessions soviétiques relatives au statut de Berlin, etc), la CSCM devait être édifée sur un terrain conflictuel et déstabilisé du fait de la persistance des conflits israélo – arabes, de Chypre, du Liban, du Sahara Occidental et du Golfe (Irak / Iran et Irak / Koweït) ». a ces objections, Espagnols et Italiens font remarquer que le rôle de la CSCM serait de trouver des règles plutôt que des solutions immédiates, que la CSCM devrait être globale par sa composition, compréhensive par son mandat afin d'intégrer tous les problèmes pertinents en un tout interdépendant et progressive (la complexité des paramètres actuels exigeant un processus de longue haleine). apparemment, ces éclaircissements ne suffisent pas à atténuer les oppositions et la réunion de Palma de Majorque, constatant l'absence de consensus, se limite à suggérer que « lorsque les circonstances le permettront, se tiennent hors de la CSCE une réunion sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, qui, s'inspirant des expériences du processus de la CSCE, discuterait d'un ensemble de règles et de principes généralement acceptés dans les domaines de la stabilité, de la coopération et de la dimension humaine ».

Les mois qui suivent la conférence de Palma seront marqués par les préparatifs puis le déclenchement de la guerre du Golfe . sortis auréolés de cette guerre inégale , les Etats – Unis ne semblent nullement enclins à accepter une quelconque CSCM qui pourrait se substituer à eux en tant que promoteurs du nouvel ordre régional . De fait , depuis lors, le projet de la CSCM est renvoyé aux calendes grecques . le document d’Helsinki de juillet 1992 (intitulé « les défis du changement ») ne fait aucune référence directe ou indirecte à la CSCM . il reconnaît que « les changements survenus en Europe intéressent la région méditerranéenne et qu’à l’inverse , l’évolution de la situation dans cette région dans le domaine de l’économie , de la société , de la politique et de la sécurité peuvent avoir des conséquences pour l’Europe » . mais il engage seulement la CSCE à s’efforcer de lier les questions relatives à la coopération en Méditerranée aux objectifs de processus de la CSCE , à établir avec les Etats méditerranéens non-participants (EMNP) « un échange effectif d’information » .

5- la conférence de Barcelone :

La conférence euro-méditerranéenne des 27 et 28 novembre 1995 et la déclaration de Barcelone adoptée à l’issue des travaux peuvent être considérées comme l’acte fondateur de la méditerranée du XXI^{ème} _siècle car elles consacrent la fin d’un cycle (PMG et PMR) et amorcent une dynamique inspirée par une nouvelle philosophie . événement historique : les ministres des affaires étrangères des quinze et de douze PTM se sont réunis pour la première fois à l’initiative de l’Union européenne . Leur rencontre a donc mis en présence autour d’une même table , ce qui était également inédit , les mondes européen , arabe , israélien , turc dont les régimes politiques sont très différents et qui se réclament d’une ou de plusieurs des cultures et religions musulmane , orthodoxe , juive , catholique , protestante , laïque (Ch. IV) . Sans précédent aussi , leur volonté de mettre en œuvre le projet commun élaboré depuis près d’un an . La déclaration insiste sur la nécessité du « partenariat » impliquant une « coopération globale et solidaire »

dans un cadre multilatéral , complémentaire de la coopération bilatérale qui était jusqu'alors la règle , en l'absence d'une organisation régionale permanente dotée d'un exécutif qui reste toujours à instituer . l'objectif ?

Créer en Méditerranée « une zone de paix [...] et de prospérité partagée » . pour la première fois également , ces états ont, dans un document qui les engage , reconnu « la société civile » et souligné la « contribution essentielle » qu'elle peut apporter « dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen ». Innovation enfin sur le plan pratique : la déclaration a adopté un programme de travail et décidé la formation du « comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone ». Chargé du suivi et composé de hauts -fonctionnaires de chacun des pays partenaires , il se réunit depuis régulièrement .

La déclaration de Barcelone comprend trois volets :

1. « partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité » ,
2. « partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée » ,
3. « partenariat dans les domaines social , culturel et humain : développer les ressources humaines , favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles » .

Les ambitions sont grandes et clairement énoncées . pourtant , en dépit d'analyses lucides et de proclamations généreuses , la vision fondée sur le partenariat n'était pas évidente au départ . pendant les travaux préparatoires , les quinze se sont vus reprocher d'avoir le « syndrome sécuritaire » et d'adopter une position contradictoire en invitant les PTM à devenir des partenaires tout en les percevant comme une menace , notamment pour ce qui est de la démographie , de l'immigration et du terrorisme lié à la montée de l'islamisme . Une « troïka » de représentants de l'UE s'est déplacée de capitale en capitale pendant la rédaction des documents préparatoires pour prendre des avis et rapprocher les points de vue.

Rien n'illustre mieux le chemin parcouru que la comparaison entre les textes de départ et ceux définitivement retenus par les Vingt-sept .

Le premier rapport de synthèse (10 avril 1995) , élaboré par Bruxelles pour servir de base à la déclaration de Barcelone , occultait pratiquement la culture . le Volet 3, intitulé « partenariat dans le domaine social et humain » se préoccupait en priorité des migrations , du trafic des stupéfiants , du terrorisme , de la criminalité internationale avant de consacrer un petit paragraphe d'une dizaine de lignes à la culture et aux médias ! quant aux religions , composantes importantes des sociétés méditerranéennes , elles n'étaient même pas mentionnées ! sensible aux critiques et aux suggestions formulées par des intellectuels et des diplomates des deux rives , le conseil européen a réagi avec rapidité et efficacité . d'une part , la commission européenne a revu et enrichi sa copie dans chaque programme de travail rédigé au fil des mois , d'autre part elle a chargé officiellement l'institut catalan de la Méditerranée d'organiser , à Barcelone , le forum civil euromed (29 novembre – 1^{er} décembre 1995) . Le projet de déclaration à adopter (18 octobre 1995) , soumis lors d'une réunion à tous les partenaires , a enrichi l'intitulé et le contenu du Volet 3 où la hiérarchie des valeurs a été rétablie : les paragraphes traitant de la culture , développés , ont été placés en tête _ l'un d'eux précise que « le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une contribution nécessaire au rapprochement des peuples » _ et la société civile a été introduite et son rôle souligné . Enfin , le texte final , agréé à l'unanimité le 28 novembre , affirme nettement des aspects ignorés jusque là ou simplement effleurés de sorte que la culture au sens large devient transversale et irrigue l'ensemble du texte : dans le Volet 1, le paragraphe sur les « droits de l'homme » est rédigé de façon plus précise et plus ferme , et le Volet 2 met l'accent sur « la formation , la technologie , la recherche scientifique , la création de réseaux scientifiques » ; en outre , les signataires « reconnaissent le rôle des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir leur participation active dans la vie économique et dans la création d'emplois » .

Dans le Volet 1 , les signataires s'engagent principalement à régler les différends par des moyens pacifiques et à « prévenir la prolifération d'armes nucléaires , chimiques et biologiques » .

Le Volet 2 entend réaliser une zone de libre –échange en Méditerranée à l'horizon 2010 et prévoit pour y parvenir différentes mesures dont une assistance financière d'un montant de 4 685 millions d'écus pour la période 1995 – 1999 et des prêts de la BEI , Banque européenne d'investissement , l'ensemble représentant environ 2 milliards d'écus . le partenariat se traduit par des accords d'association (remplaçant les accords de coopération des années 1970) entre l'UE et ces partenaires méditerranéens . quatre ont été signés , avec la Tunisie (17 juillet 1995) , Israël (20 novembre 1995) , le Maroc (26 février 1996) et l'Autorité palestinienne (24 février 1997) ; ils s'ajoutent à ceux qui avaient été conclu dès 1971 avec Malte et 1973 avec Chypre , candidats à l'adhésion comme la Turquie qui est entrée dans l'Union douanière avec l'UE (1^{er} janvier 1996) . les négociations avec l'Algérie , l'Egypte , le Liban et la Syrie étaient toujours en cours au début de l'an 2000 .

La conférence de Barcelone a été accompagnée par de nombreuses rencontres dont celle des délégués des « Villes de la Méditerranée » et la conférence alternative méditerranéenne qui a réuni les représentants de plus de 300 ONG venus de tout le pourtour du bassin . elle a été suivie par le forum civil euromed qui a constitué une innovation par sa conception et a fait école . quelque 1 200 participants venant de 38 pays , dont ceux des Balkans qui n'avaient pas été invités à la réunion ministérielle (Albanie , Bosnie – Herzégovine , Croatie , etc.) et répartis en onze forums ont débattu du 29 novembre au 1^{er} décembre . ils ont formulé 450 propositions (transmises aux ministres) parmi lesquelles se retrouvent des suggestions adoptées en 1983 , comme on l'a vu , dans le cadre du dialogue euro-arabe . A l'instar de la conférence ministérielle , le FCE a proposé une grille de lecture des relations méditerranéennes plus subtile que celle habituellement utilisée , en mettant l'accent sur une réalité trop longtemps négligée . En effet , pendant les

trois décennies qui ont suivi les indépendances , on a voulu croire , au sud comme au nord , que le « décollage économique » était prioritaire et qu'il permettrait de résoudre les problèmes politiques et sociaux . Le transfert des technologies et la vente par les pays industrialisés d'usines « clé en main » apparaissaient comme la panacée . L'expérience a rappelé qu'à l'arrière –plan de la stratégie , de la politique et de l'économie , il y a des peuples qui ont chacun sa culture dont il convient de tenir compte pour adapter le développement.

On peut affirmer d'une formule lapidaire que la stratégie , la politique , l'économie sont d'abord culturelles !

« Barcelone 1 » a incontestablement suscité une dynamique sur les deux rives de la méditerranée , dynamique qui a même atteint celles de la Baltique ! Ainsi, l'institut de recherche de la paix, TAPRI, de l'université de Tampere, en Finlande, a organisé en coopération avec le centre espagnol de relation internationales un colloque (27 novembre-1^{er} décembre 1996) réunissant plus de cent universitaires, chercheurs, diplomates et journalistes des pays du nord (Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Russie) et du bassin méditerranéen en vue de poser les bases d'une coopération régulière. Celle-ci s'est développée et a facilité , pour ce qui est des relations avec le sud , la tâche de la présidence de l'union européenne par la Finlande au deuxième semestre 1999 , avant de déboucher sur une conférence Baltique et Méditerranée à Marseille , en 2000 .

En réalité , « l'après –Barcelone » , selon l'expression consacrée , correspondant aux années 1996 – 2000 , a connu trois phases . A l'enthousiasme et aux espoirs des premiers mois a succédé , pour diverses raisons que nous analyserons , une période de désillusion et de relatif blocage . En réaction , la conférence ministérielle du processus euro – méditerranéen à Stuttgart , « Barcelone 3 » , en avril 1999 , a amorcé un redressement que devrait confirmer la présidence française organisatrice de « Barcelone 4 » au deuxième semestre 2000 .

6- Les relations entre les pays méditerranéens et l'Union Européenne à l'aube du troisième millénaire :

6.1 Séminaire Euro- Méditerranéen

Idées pour relancer le processus de Barcelone (policy paper) :

Ce document est le fruit d'un séminaire international organisé par l'institut catalan de la méditerranée et le gouvernement autonome de la Catalogne qui s'est tenu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2001 sous le titre : « idées pour relancer le processus de Barcelone » . Se produisant à un moment crucial pour la méditerranée, le séminaire a été marqué, entre autres, par l'échec du processus de paix du Proche-Orient, par la crise internationale dérivée des attentats terroristes du 11 septembre et par le big bang que représentera l'élargissement de l'Union européenne. Ce nouveau contexte a revalorisé le rôle de la méditerranée et le projet de partenariat euroméditerranéen .

Le séminaire a bénéficié de la participation de plus de 50 experts de 14 pays réunis à Barcelone et , plus concrètement, de celle de représentants d'une vingtaine de centres d'études ayant pour vocation l'analyse , la diffusion de la connaissance et l'intervention dans cette région du monde . leur participation a donné un retentissement tout particulier aux délibérations du séminaire ainsi qu'aux propositions qui en ont découlé .Ce document les livre à la présidence espagnole de l'UE . Il s'agit d'un document qui exprime la volonté de la société civile catalane et méditerranéenne de participer au processus de Barcelone, en l'occurrence par des idées et des recommandations qui se veulent une contribution aux débats de la réunion ministérielle euroméditerranéenne que la présidence espagnole a convoquée à Valence pour les 22 et 23 avril 2002 .

L'Union européenne se trouve à un carrefour historique où sa présence internationale doit répondre aux défis qui lui seront lancés .à cet égard , par leur importance et leur actualité , les considérations issues de ce séminaire sont

destinées à renforcer cette présence dans le domaine méditerranéen . Et les idées pour relancer le processus de Barcelone sont :

6.1.1 Assumer la direction du processus de Barcelone et mettre en œuvre un plan d'action :

Bien qu'on puisse constater les difficultés et la stagnation de certains de ses principaux objectifs , le processus de Barcelone reste un outil précieux pour relever les défis qui se présentent en Méditerranée . Il constitue également une plateforme de dialogue exceptionnelle ,surtout dans les circonstances actuelles.

Les difficultés du projet ébauché à Barcelone en 1995 ne remettent pas en question son architecture , destinée à prévenir les conflits dans cette zone et à offrir une réponse régionale aux défis de la globalisation . Elles révèlent au contraire le besoin d'une approche multilatérale des problèmes de la Méditerranée et d'un traitement simultané des défis politiques , économiques et culturels qui s'y manifestent . Il y a donc lieu de donner un nouvel élan au processus entamé il y a maintenant six ans , en redéfinissant les aspects qui doivent être adaptés à la nouvelle donne . pour consolider des voies de dialogue et de partenariat entre l'union européenne (UE) et les pays méditerranéens tiers(PTM) , le processus de Barcelone est plus nécessaire que jamais . l'aggravation de la situation au Proche – Orient et la crise internationale l'exigent, il doit désormais occuper une place prioritaire parmi les préoccupations politiques de l'UE et des PTM .

La présidence espagnole a donc l'occasion de transformer cette nécessité renouvelée du projet euroméditerranéen en leadership politique solide , dans le cadre de l'UE . à l'occasion de la présidence de l'UE , l'Espagne peut assumer ce rôle de leader en se proposant :

- D'inscrire la méditerranée parmi les priorités de l'agenda européen .
- De mettre en œuvre un plan d'action afin de concrétiser le processus de Barcelone par des résultats tangibles .

Six ans après le début de ce processus , le moment est venu des résultats concrets . Si la conférence ministérielle de Barcelone a débouché , en 1995 , sur l'approbation d'un projet commun , celle de valence (Barcelone V) , qui se tiendra les 22 et 23 avril prochain , devrait fournir l'élan nécessaire à son exécution .

6.1.2 Identifier les priorités d'action :

Parvenir à surmonter la stagnation du processus de Barcelone implique d'identifier un certain nombre de priorités , dont voici les principales :

- resserrer les rapports et renforcer la confiance dans le cadre du dialogue politique en dépit des difficultés existantes . (le lien avec l'UE et la confiance dans un avenir commun ont été décisifs pour entreprendre avec succès les réformes économiques et politiques dans les pays candidats à l'élargissement , réussite qui contraste avec les très rares objectifs qui ont été atteints par le partenariat euroméditerranéen dans le cas des PTM).
- Renforcer le rôle de l'UE en tant que stabilisateur des processus de transformation économique et sociale , tout en assumant le fait que les réformes structurelles des économies des PTM peuvent avoir un impact social négatif à court terme .
- Rendre le partenariat plus visible et plus proche des besoins du grand public en mettant l'accent sur la formation du capital humain et sur tout ce qui contribue à la connaissance mutuelle entre les sociétés méditerranéennes .
- Réaffirmer l'engagement de l'UE vis-à-vis de ses partenaires méditerranéens dans la conjoncture actuelle , en tenant compte du fait que la crise internationale y a mis à l'ordre du jour des questions de hard security et que le processus d'élargissement à l'est de l'union européenne suscite la méfiance de nombreux PTM .

6.1.3 Promouvoir des dimensions concrètes de coopération , une vision plus souple du processus de Barcelone et la participation

des PTM .

6.1.4 Surmonter le sentiment d'exclusion , en complétant l'élargissement vers l'Est par un partenariat effectif avec le Sud .

6.1.5 Concrétiser le dialogue politique et sécuritaire .

6.1.6 Faire usage des instruments dont dispose l'UE en faveur de la paix au proche – orient .

6.1.7 Progresser en matière de réformes politiques et juridiques dans les PTM .

6.1.8 Inclure l'agriculture dans le projet de libre échange .

6.1.9 Promouvoir les investissements et le commerce sud – sud .

6.1.10 Agir avec davantage de décision en matière de formation du capital humain .

6.1.11 Impliquer les sociétés des PTM dans le processus de Barcelone .

6.1.12 Protéger les droits de l'homme et défendre la bonne gouvernance .

6.1.13 Inscrire l'immigration à l'agenda euroméditerranéen .

6.2 La commission propose la création d'une banque euro-méditerranéenne, filiale de la BEI :

La commission a adopté le 27 février 2002 à Bruxelles un rapport au conseil proposant la création d'une Banque euro-méditerranéenne (BEM) , en tant que filiale de la BEI . Ce rapport répond à la demande du conseil européen de Laeken qui s'est tenu en décembre dernier . La proposition de la commission est conforme aux principes d'appropriation et de partenariat avec les pays partenaires méditerranéens qui sont au cœur de la politique euro-méditerranéenne , et constitue en même temps une approche réaliste et opérationnelle permettant d'obtenir

rapidement des résultats en termes d'accroissement de l'investissement et de renforcement de la croissance . Au – delà d'une aide à l'investissement dans les infrastructures , la BEM devrait jouer un rôle important dans le soutien apporté au développement du secteur privé dans la région et participer activement au resserrement du partenariat avec les pays méditerranéens .

7- Les relations entre l'union européenne et l'Egypte :

Les accords d'association entre l'union européenne et les pays méditerranéens constituent la colonne vertébrale du processus de Barcelone et organisent une relation nouvelle entre les deux rives de la Méditerranée sur une base contractuelle . Ainsi en est –il pour l'accord d'association signé entre l'union européenne et l'Egypte qui vise à élargir le champ de coopération entre les deux parties , de sorte qu'il dépasse les échanges commerciaux et l'assistance financière à la coopération institutionnelle , et devienne un véritable dialogue politique , social et culturel .

Aussi le volet économique de l'accord s'appuie sur la mise en place progressive d'une zone de libre échange à l'horizon de 2010 . Au terme de l'article premier , l'accord vise à établir les conditions d'une libéralisation progressive des échanges des biens , des services et des capitaux et à mettre en place une zone de libre échange , conformément aux règles de l'OMC .

L'Egypte , pour sa part , s'engage à éliminer progressivement sur une période de quinze ans au maximum , toutes les barrières tarifaires ou équivalentes qui s'imposent actuellement aux produits européens et à ne pas en imposer de nouvelles . L'importance de cet accord est immense puisqu'il va permettre à l'économie égyptienne de poursuivre sa transformation et ses réformes , et d'entrer de plein pied dans l'économie mondiale . Il permet également d'ouvrir le marché européen aux exportations égyptiennes . Aussi les domaines culturels , des médias , de l'audiovisuel et de l'information sont couverts par l'accord . En réalité , l'accord qui vient d'être signé contribuera à renforcer les liens existants entre l'Egypte et l'Europe sur les différents plans .

Conclusion

Depuis 40 ans , les relations économiques et politiques de l'Europe avec la Méditerranée et les pays arabes s'inscrivent dans plusieurs cadres différents :

1. L'approche globale Méditerranéenne (1972) et la politique Méditerranéenne renouvelée (1990) , surtout en ce qui concerne principalement les accords commerciaux préférentiels .
2. Le dialogue Euro – Arabe (1973 – 1990) qui est un exercice de diplomatie multilatérale ayant pour objet à la fois les problèmes économiques , politiques et sociaux .
3. La CSCM (initiative italo – espagnole 1990) qui reste encore une simple virtualité .
4. La conférence de Barcelone .
5. Les relations entre les pays méditerranéens et l'Union Européenne à l'aube du troisième millénaire (Idées pour relancer le processus de Barcelone) .

Globalement , les pays partenaires méditerranéens ont enregistré des résultats économiques décevants au cours de la dernière décennie . La situation s'est encore aggravée depuis septembre 2001 , ce qui constitue un défi pour ces pays , ainsi que pour l'UE , et appelle une réaction immédiate .

Pour renforcer le partenariat entre les pays méditerranéens et l'Union Européenne il faut opérer un recentrage vers la mise en place d'une économie forte , tirée par le secteur privé, et cela supposera toutefois que nos pays partenaires disposent d'un cadre juridique et institutionnel approprié et que l'esprit d'entreprise puisse s'y développer . Il est donc extrêmement important que ces pays deviennent des partenaires à part entière et soient membres de tout nouveau dispositif institutionnel visant à promouvoir le développement régional . C'est par le partenariat et l'appropriation du processus que l'Europe pourra coopérer avec ses partenaires méditerranéens pour renforcer la croissance et le développement .

Les relations entre
les pays méditerranéens et l'Union Européenne

Table des matières

	Page
Introduction	1
Partie I	2
1 La politique Méditerranéenne de la CEE	2
1.1 L'approche globale méditerranéenne	3
1.2 Une politique Méditerranéenne rénovée	5
2 Les initiatives hors CEE	7
3 Le dialogue Euro – Arabe	8
Partie II	17
4 La conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée	17
5 La conférence de Barcelone	21
6 Les relations entre les pays méditerranéens et l'Union Européenne à l'aube du troisième millénaire	26
6.1 Idées pour relancer le processus de Barcelone	26
6.2 La création d'une banque euro– méditerranéenne	29
7 Les relations entre l'union européenne et l'Egypte	30

La bibliographie

1. Bernard Ravenei ; 1990 , « Méditerranée : le Nord contre le Sud »
L'Harmattan , Paris , P. 268 – 271 .
2. Paul Balta ; 1992 , « La Méditerranée réinventée »La Découverte ,
Paris .
3. Samir Amin ; 1992 , « Les enjeux stratégiques en Méditerranée »
L'Harmattan , Paris , P. 60 – 64 .
4. Paul Balta ; 1999 , « Méditerranée Défis et enjeux » Paris .

Sites électroniques :

1. www.medeas.be
2. www.gencat.es